



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Section 1. Identification		
Identificateur de produit	PIERRE ANTIDÉRAPANTE	
Autres moyens d'identification	912-922	
Usage recommandé et restrictions d'utilisation	Antidérapant pour l'hiver	
Identificateur du fournisseur initial	Sable Marco Inc. 26, Chemin de la Pêche, Pont-Rouge, QC, G3H 1C3, Tél. 418-873-4509	
Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation	Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666	
Section 2. Identification des dangers		
Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)		
Cancérogénicité (Catégorie 1) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées (Catégorie 1), Organes		
Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)		
 DANGER H350 Peut provoquer le cancer. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation). P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. P264 Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.		
Autres dangers connus		
Aucun		
Section 3. Composition/information sur les ingrédients		
Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)
Carbonate de calcium	1317-65-3	60-100
Silice cristalline (Quartz), sable	14808-60-7	< 1
Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) plage(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).		
Section 4. Premiers soins		
Inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.	
Voie orale	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration.	
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.	
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.	
Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)		
Aucun		
Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial		
Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.		
Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie		
Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)		
Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.		
Agents extincteurs appropriés et inappropriés		
En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction des produits environnants.		
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers		
De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'exploder, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.		
Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel		
Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence		
Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).		
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage		
Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.		



Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage.

Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stockier dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.

Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)

Limites d'exposition: CAS 1317-65-3 – PEL-TWA 15 mg/m³ (total poussières) & 5 mg/m³ (fraction respirable); CAS 14808-60-7 ACGIH – TLV-TWA 0.025 mg/m³ (particules respirables) & PEL-TWA 10 mg/m³ (particules respirables) & 30 mg/m³ (total poussière);

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence, état physique/couleur	Solide gris-brun	Tension de vapeur	Non disponible
Odeur	Inodore	Densité de vapeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible	Densité relative	2,68-2,76
pH	8,0-9,2	Solubilité	Insoluble
Point de fusion/congélation	Non disponible	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Point initial/domaine d'ébullition	Non disponible	Température d'auto-inflammation	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible	Température de décomposition	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	Viscosité	Non disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible	COV	Non disponible
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité	Non disponible	Autre	Aucune connue

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

Risque de réactions dangereuses

Aucun connu.

Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)

Aucune connue.

Matériaux incompatibles

Aucun connu

Produits de décomposition dangereux

Aucun connu



Section 11. Données toxicologiques		
Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)		
Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).		
Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques		
Aucun		
Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)		
Sensibilisation cutanée – Aucune donnée disponible; Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible; Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible; Cancérogénicité – Oui, possible selon IARC, ACGIH ou NTP; Toxicité pour la reproduction – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Aucune donnée disponible; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Possible; Danger par aspiration – Aucune donnée disponible; Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.		
Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL ₅₀ & CL ₅₀)		
CAS 1317-65-3 DL ₅₀ Oral - Rat - 6450 mg/kg; ETA non disponible dans ce document.		
Section 12. Données écologiques		
Écotoxicité (données aquatique et terrestre)		
Aucune donnée disponible pour le produit.		
Persistance et dégradation	Aucune donnée disponible	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation ne devrait survenir.	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible	
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible pour le produit.	
Section 13. Données sur l'élimination		
Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés		
Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.		
Section 14. Informations relatives au transport		
Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD/49 CFR		
NON RÉGLEMENTÉ		
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)		
NOT REGULATED		
Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)		
NOT REGULATED		
Précautions spéciales (transport/déplacement)	Aucune	
Dangers environnementaux (IMDG ou autre)	Aucun	
Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)	Possible	
Section 15. Informations sur la réglementation		
Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé	Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).	
Réglementation, canadienne relative à l'environnement	Ingrédient(s) de la LIS (DSL)	
Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement	Aucune	



Section 16. Autres informations

Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité		Le 05 avril 2021 version 2 (NSS ENTREPRISE INC)
Corrections	Section 1; 3	
Références	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCOHS.	
Abréviations		
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	
CAS	Chemical Abstract Service	
CL	Concentration létale	
DL	Dose létale	
ETA	Estimation de la toxicité aiguë	
IARC	International Agency for Research on Cancer	
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)	
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health	
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)	
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)	
PEL	Permissible Exposure Limit	
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail	
STEL	Short-term Exposure Limit	
TLV	Threshold Limit Value	
TSCA	Toxic Substances Control Act	
TWA	Time Weighted Average	
Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.		